

Plan d'action

7275

3 10 / 12 /
1933

De différents côtés, les groupes féministes nous écrivent pour nous demander ce que fait, à l'heure actuelle, le Comité Central de l'U.F.S.F. et quel doit être le travail des groupes départementaux. Nous voudrions répondre à ces questions et faire connaître ici notre plan d'action ainsi que la collaboration que les groupes peuvent et doivent nous apporter.

SUFFRAGE : En ce qui concerne le vote des femmes, le Comité Central a décidé d'agir avec différentes associations dès que la réforme électorale viendra devant le Parlement; il a été impossible d'aborder la question, les Chambres ayant peu siégé cette année, et il est d'autre part inopportun de le faire tant que le pays subira le présent malaise. Pour être soutenue par l'opinion publique, notre cause doit profiter d'un certain « climat » qui n'existe pas à l'heure actuelle. Le moment venu, nous ferons à Paris le nécessaire et *La Française* demandera alors aux groupes d'alerter leurs parlementaires par des lettres, ou mieux encore, par des démarches personnelles.

D'autre part, en ce qui concerne le travail municipal, et départemental, nous insistons pour que se développe le nombre des conseillères adjointes et des femmes administratrices des bureaux de bienfaisance. Que nos groupes y pensent et nous tiennent au courant des résultats obtenus.

Qu'ils n'oublient pas non plus de veiller, lors des élections prudhommales ou consulaires à ce que les femmes s'inscrivent comme électrices et comme candidates.

En ce moment, nos groupements départementaux doivent agir en profondeur plutôt que créer une agitation qui demeurerait factice. Ceci n'implique pas, bien entendu, un arrêt complet des réunions, mais nous croyons que les meetings n'auront qu'un public restreint tant que l'état d'esprit ne se sera pas modifié et il nous paraît plus opportun de faire des réunions intimes pour instruire nos membres, maintenir leur intérêt et les pousser à l'action sur le plan civique et social.

TRAVAIL : Sur ce point, nous n'avons jamais cessé d'agir, et, d'accord avec le Conseil National des Femmes, nous suivons de très près les lois, décrets et mesures concernant le travail féminin.

Nous publions par ailleurs un article concernant la nouvelle allocation à la mère de famille afin de rassurer certaines de nos amies qui craignaient que cette allocation ne porte atteinte à la liberté du travail et même à la « liberté » tout court de la femme mariée. Il est évident que pour cette question, comme pour les autres, à Paris, comme dans les départements, nous devons suivre de très près tout ce qui peut toucher le travail de la femme.

FONCTIONS PUBLIQUES : Nous avons eu la satisfaction d'obtenir, cette année, du Ministre de la Santé Publique une importante réforme : des femmes ont été nommées inspectrices de l'Assistance Publique. Nous voudrions obtenir en 1939 des femmes juges et voir s'ouvrir encore, si possible, la porte d'autres concours.

Ce travail ne peut évidemment se faire qu'à Paris, mais, en province, nos groupes doivent agir auprès des mairies, des préfetures et même auprès des services privés pour que les femmes ne soient pas oubliées. Pourquoi certains concours de préfecture sont-ils fermés aux femmes alors que d'autres leur sont ouverts? Pourquoi certaines bibliothécaires femmes sont-elles exclues de tel ou tel département? C'est à nos amies de suivre de très près ces questions et à intervenir chaque fois que la chose sera nécessaire.

CAPACITÉ DE LA FEMME : Nous avons déjà dit que la réforme amorcée n'est pas encore terminée et, à Paris, le Conseil National des Femmes a convoqué en un Comité juridique les représentantes des différentes associations et des juristes éminents afin de préparer avec M. René Renoult la deuxième partie de la réforme.

Les groupes départementaux rendront service à ce Comité en lui adressant, chaque fois qu'ils en auront connaissance, les cas précis permettant de prouver que la loi joue mal actuellement; que les banques n'appliquent pas la réforme dans l'esprit

de la loi. Les exemples et les faits qui nous seront signalés nous permettront de demander les modifications nécessaires au moment où sera discutée la question des régimes matrimoniaux. (1)

**

Après ces quelques indications sur notre action féministe, nous rappellerons brièvement la nécessité pour nos groupes de tenir leurs membres au courant de l'activité sociale et de les inviter à y participer; et ceci nous amènera à rappeler une de nos activités les plus opportunes de l'heure actuelle, celle de notre collaboration aux « Françaises au Service de la Nation ». Nous ne rédirons pas ici quel bon travail fut fait à Paris au mois de septembre par ce comité féminin qui réunit autour des Croix-Rouges et des « Assistantes du devoir national » tous les groupements féminins désireux de servir le pays en cas de calamité publique. Comme on le sait, les Croix-Rouges et les « Assistantes du devoir national » se chargent de la préparation technique des femmes soit pour les formations militaires, soit pour les organismes de défense passive. Que font donc les autres associations? Tout d'abord un appel à leurs membres, puis à toutes les femmes afin que, volontairement, elles viennent offrir leurs services si le pays est en danger. Des questionnaires leur permettent d'établir leurs capacités et de désigner la fonction qu'elles seraient le plus aptes à remplir. Il reste ensuite aux dirigeantes des Françaises au Service de la Nation à voir comment former ces bonnes volontés, comment s'assurer de leurs capacités.

A Paris, en dehors de la préparation des Croix-Rouges, des femmes et des jeunes filles font des stages sociaux bénévoles dans des œuvres, d'autres se perfectionnent pour telle ou telle activité choisie.

Pour la province, le travail est déjà préparé dans plusieurs villes; il le sera bientôt dans toutes. Un comité restreint, comprenant les associations ayant des groupements départementaux s'est réuni à Paris la semaine dernière pour désigner d'un commun accord la personne qui devra prendre l'initiative du Comité d'Entente dans chaque département. Une fois cette personne choisie, il lui sera remis la liste des membres qu'elle devra convoquer au nom de chaque association et c'est ainsi que se formeront les Comités départementaux, ceux-ci pouvant ensuite s'adjoindre les personnalités qu'ils jugeront utiles. Le Comité ainsi constitué se mettra en relation avec les services officiels pour voir comment les femmes recrutées pourront l'aider, le moment venu, soit au point de vue de l'évacuation, ou de la réception des enfants, soit pour les soins à donner, soit pour remplacer éventuellement les mobilisés.

Il y a là un travail d'organisation et de mise au point qui se fait, à Paris, dans un esprit parfait de compréhension et d'entente mutuelles et aucune activité ne peut, semble-t-il, répondre mieux aux besoins de l'heure actuelle puisqu'elle réalise à la fois un travail national et une union des forces féminines qui, hors de toute préoccupation politique, ne peut que contribuer à la paix sociale.

**

C'est dans cet esprit que nous demandons à nos amies de travailler dans toute la France. Que la dureté des temps n'entame pas leur vaillance et que sous le drapeau du féminisme, elles servent en ce moment notre cause qui est aussi, et au premier chef, celle du pays.

Ajouterons-nous que dans le moment présent, nos groupements donneront un bel exemple en prêchant la discipline et l'ordre : il ne faut pas que chacun discute chaque acte, chaque décision du gouvernement. Quels que soient les sacrifices, exigés nous devons donner le bon exemple. En pays totalitaire, on s'incline par la force — ou le bourrage de crâne — devant les décisions du dictateur. Prouvons qu'en pays démocratique, même si nous n'approuvons pas telle mesure prise en matière économique ou financière, nous savons obéir et nous incliner devant l'intérêt supérieur du pays. Le sort de la France démocratique dépend de notre discipline. Ce n'est ni à telle association, ni à

(1) Adresser les réponses à l'U.F.S.F., 53, rue Scheffer, Paris 16^e, ou à Madame Pichon-Landry 102, rue de Grenelle Paris 7^e

tel groupement, si importants soient-ils de dicter la loi et de boycotter les décisions du gouvernement. Qu'il s'agisse de celui-ci ou de tel autre, il faut permettre à nos dirigeants d'effectuer dans l'ordre leur plan de relèvement, sinon toute tentative serait stérile et le pays irait à sa perte.

... Mais nous ne votons pas, diront sans doute et non sans raison quelques-unes de nos amies, n'est-ce pas l'occasion de tenter notre chance et de lier notre cause aux sacrifices qui nous sont réclamés?

Non, chères amies, *faisons sans conditions* notre devoir de Françaises. Ce n'est pas parce qu'il y a au Sénat quelques adversaires rétrogrades que nous boudierions aujourd'hui à notre mission patriotique. Nous demandons des droits politiques pour mieux remplir nos devoirs : avec ou sans eux, agissons pour que la France retrouve par l'union et la discipline une ère de calme, de paix et de prospérité à laquelle tous aspirent.

C. Brunshvicg.